



Dois-je informer le JAF de mon déménagement dans les DOM

Par **wyverne65**, le **28/08/2013** à **13:09**

Bonjour,

je suis divorcé depuis juin 2011 et la garde mon fils a été donné à mon ex-épouse. L'autorité parentale est conjointe. remarié depuis peu, j'ai déménager pour deux ans sur l'île de la réunion. En bonne entente avec mon ex-épouse, je recevrais mon fils lors des grandes vacances 2014, et je continue à payer ma pension alimentaire normalement.

Tout ce passe pour le mieux avec mon ex-épouse cependant on m'a conseiller d'écrire au juge des affaires familiale pour l'informer de mon déménagement afin qu'on ne puisse me reprocher un abandon de mon fils.

Voila ma question est donc la suivante dois-je oui ou non informer le JAF ou pas? Sachant que je ne voudrais pas que ça complique tout avec mon ex-épouse.

merci